



Tél : 02.31.27.15.80
Mail : mairie@cagny.fr
Site : www.cagny.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 22 mars 2022 à 18h30

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- APPROUVE, à l'unanimité des membres (17 voix POUR),
- le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

041	: opérations patrimoniales	32 713,91 €
10	: dotations, fonds divers.....	26 572,10 €
16	: emprunts et dettes.....	110 116,84 €
20	: Immobilisations incorporelles.....	1 243,80 €
21	: immobilisations corporelles.....	1 302 854,12 €
23	: immobilisations en cours	32 713,91 €

Total des dépenses

1 506 214,68 €

Recettes :

001	: excédent antérieur reporté.....	158 674,55 €
040	: transferts entre sections	14 374,09 €
041	: opérations patrimoniales	32 713,91 €
10	: dotations, fonds divers	209 129,26 €
13	: subvention d'investissement.....	85 660,74 €

Total des recettes

500 552,55 €

DEFICIT **1 005 662,13 €**

Avec les restes à réaliser suivants :

- dépenses	485 435,48 €
- recettes	297 319,27 €

Différentiel négatif des restes à réaliser – 188 116,21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

011 : charges à caractère général	477 453,00 €
012 : charges de personnel	852 703,50 €
042 : transfert entre sections	14 374,09 €
65 : autres charges de gestion	286 438,58 €
66 : charges financières	1 166,98 €
67 : charges exceptionnelles	129,72 €
68 : dotations aux amortissements	1 556,00 €

Total des dépenses **1 633 821,87 €**

Recettes :

002 : excédent antérieur reporté.....	3 463 835,83 €
013 : atténuation de charges.....	10 736,35 €
70 : produits des services.....	87 636,26 €
73 : impôts et taxes	1 253 036,76 €
74 : dotations, subventions	874 803,56 €
75 : autres produits de gestion courante	25 875,83 €
77 : produits exceptionnels.....	58 054,66 €

Total des recettes **5 773 979,25 €**

EXCEDENT **4 140 157,38 €**

(Eric MARGERIE quitte la salle)

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire se retire et c'est sous la présidence de Madame Marie-Laure THIERY que le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité (15 voix POUR).

(Retour d'Eric MARGERIE)

AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

⇒ constatant que la section d'investissement **présente un besoin de financement,**

Section d'investissement :

▪ restes à réaliser recettes.....	297 319,27 €
▪ total recettes	297 319,27 €
▪ restes à réaliser dépenses	485 435,48 €
▪ déficit d'investissement.....	1 005 662,13 €
▪ total dépenses	1 491 097,61 €
▪ besoin de financement	1 193 778,34 €

⇒ constatant que la section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de :
4 140 157,38 €,

Décide, à l'unanimité, (17 voix POUR) d'affecter le résultat comme suit :

- autofinancement au compte 1068.....1 193 778,34 €
- excédent au compte 002.....2 946 379,04 €

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2021,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des taxes locales à :

DESIGNATION	TAUX %
Taxe foncière (bâti)	40,85
Taxe foncière (non bâti)	34,65
Cotisation foncière des entreprises	19,80

Le Conseil municipal, après délibération :

- décide, à l'unanimité (17 voix POUR), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

DESIGNATION	TAUX %
Taxe foncière (bâti)	40,85
Taxe foncière (non bâti)	34,65
Cotisation foncière des entreprises	19,80

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire indique que les propositions du budget ont été arrêtées par la commission des finances.
Le projet de budget primitif 2022 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

011	: charges à caractère général.....	762 700,00
012	: charges de personnel.....	967 700,00
022	: dépenses imprévues.....	250 000,00
023	: virement à la section investissement.....	819 078,91
042	: transferts entre sections.....	2 374,09
65	: autres charges de gestion.....	398 086,00
66	: charges financières.....	1 600,00
67	: charges exceptionnelles.....	1 197 693,04
68	: dotations aux amortissements.....	2 000,00
	Total des dépenses	5 201 232,04

Recettes :

002	: excédent antérieur reporté.....	2 946 379,04
013	: atténuation de charges.....	10 000,00
042	: opération d'ordre transfert entre sections	100 000,00
70	: produits des services	79 500,00

(Arrivée de Sylvain GUILBAULT)

73	: impôts et taxes	1 169 509,00
74	: dotations, subventions	870 044,00
75	: autres produits de gestion courante	25 800,00

Total des recettes **5 201 232,04**

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses :**

001	: déficit antérieur reporté.....	1 005 662,13
020	: dépenses imprévues	55 000,00
040	: opération d'ordre entre sections	100 000,00
16	: emprunts, dettes assimilées	105 000,00
20	: immobilisations incorporelles.....	4 000,00
204	: subventions d'équipement versées.....	223 796,48,00
21	: immobilisations corporelles	684 262,00
23	: immobilisations en cours	300 000,00
27	: autres immobilisations financières.....	10 000,00

Total des dépenses **2 487 720,61**

Recettes :

021	: virement de la section de fonctionnement.....	819 078,91
024	: produit des cessions.....	19 000,00
040	: transferts entre sections	2 374,09
10	: dotations, fonds divers	1 320 648,34
13	: subvention d'investissement.....	326 619,27

Total des recettes **2 487 720,61**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- approuve le budget primitif 2022 présenté.

VOTE DES SUBVENTIONS

Après avoir pris connaissance des propositions de subventions arrêtées par la commission de finances lors de la réunion du 16 mars 2022, le Conseil municipal,

- à l'unanimité (17 voix POUR, 1 ABSTENTION), vote les subventions suivantes (article 6574 de la section de fonctionnement) :

ASSOCIATIONS LOCALES	VOTE en €
AJ Cagny	2 488,00
Anim'Cagny	1 500,00
Chorale de l'Amitié	400,00
Club de l'Amitié	3 500,00
Déco-Passion	300,00
Football	3 000,00
Judo	7 000,00
Tennis Club	4 000,00
Twirling Sport	1 500,00

Union des Anciens Combattants	2 000,00
TOTAL 1	25 688,00
AUTRES ASSOCIATIONS	VOTE en €
A.D.M.R.	2 359,20
Amicale des donateurs de sang Argences-Moult	105,00
AFSEP (Association Française des sclérosés en plaque)	75,00
APF (Association des Paralysés de France)	75,00
Association syndrome de Moebius	250,00
Association de lutte contre la leucodystrophie ELA	170,00
BTP-CFA centre de formation apprentis	240,00
Banque alimentaire du Calvados	450,00
Comité de jumelage d'Argences Hettstadt	1 000,00
Epicerie solidaire « La Passerelle en Val ès dunes »	750,00
Gym Expression en Val ès dunes	300,00
Ligue Nationale Contre le Cancer (Comité du Calvados)	75,00
Secours catholique équipe locale d'Argences	100,00
Secours populaire	100,00
Médecin du Monde	200,00
AFM téléthon	75,00
AFLM mucoviscidose	105,00
CAMPUS des métiers et de l'artisanat	80,00
La Dame Blanche	75,00
GSCF sapeurs-pompiers humanitaires	75,00
Association itinéraires	75,00
La SPA	50,00
Un visage un sourire	300,00
TOTAL 2	7 084,20
TOTAL 1 + 2	32 772,20

- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - SANTE

AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VALAMBRAY

La SEPE GINKO a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Valambray, commune déléguée de Conteville. Conformément à l'article R191-38 du Code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande en cours.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (1 voix POUR, 9 voix CONTRE, 8 ABSTENTIONS) :

- *émet un avis défavorable au projet de parc éolien sur le territoire de Valambray par la SEPE GINKO,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point concernant le positionnement des élus sur les différents créneaux horaires pour les permanences des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.